

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'immeuble situé 5 avenue du Général de Gaulle cadastré section AO 268 appartient, selon les informations cadastrales en notre possession, à Madame Florence SALVETTI, demeurant 3, rue Roinard à Courbevoie (92400), Monsieur François SALVETTI demeurant 212, rue S. Dali à Montpellier (34090), Madame Marie José BLOTMAN, demeurant 349, rue de la Tour de Candelon à Montpellier (34090), Madame CORNU Sophie demeurant 24, rue du Quai à Lille (59800), Monsieur Nicolas CORNU demeurant 60, rue Gambetta à Eaubonne (95600), Monsieur Matthieu CORNU demeurant 78, rue de Levis à Paris (75017).

Devenu sans occupant et sans affectation, ce bien a été proposé à la vente au bénéfice de la commune par les propriétaires au prix de 700 000 €. Pour mémoire, il accueillait jusqu'en 2017 les bureaux du Crédit Agricole.

Situé à l'angle du boulevard Michelet et de l'avenue du Général de Gaulle, l'immeuble d'une surface au sol de 179 m² représente une surface utile d'environ 110 m² sur trois étages.

N° 2018/051

**ACQUISITION AMIABLE D'UN IMMEUBLE CADASTRE AO 268 D'UNE SURFACE DE 179 M²
SIS 5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

CM 29/03/2018

N° 2018/051

**ACQUISITION AMIABLE D'UN IMMEUBLE CADASTRE AO 268 D'UNE SURFACE DE 179 M²
SIS 5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Situé en plein centre-ville, à proximité de l'Hôtel de Ville, la commune souhaite saisir l'opportunité qui lui est donnée d'acquérir des bureaux qui permettraient de délocaliser certains services du bâtiment principal. En effet, la mairie ne permet pas en l'état de s'agrandir. De ce fait, afin de prendre en compte l'essor des services rendu nécessaire par la multiplicité des tâches, l'offre proposée apparaît très intéressante.

De plus, le rez-de-chaussée est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite sans travaux particuliers. Il permettra d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

Néanmoins, des travaux seront nécessaires afin d'adapter les bureaux aux besoins des services mais également pour les rendre conformes aux normes de sécurité en vigueur notamment du point de vue électrique.

Au regard de sa situation au PLU approuvé en date du 13 mai 2008, il est classé en zone IIUA destinée à l'habitat, commerces, bureaux, services et artisanat.

Après consultation de la Direction Générale des Finances Publiques, la valeur vénale de ce bien a été estimée conformément à l'avis n° 2018-042V0100 du 26 février 2018 à un montant de 627 000 € étant précisé qu'une marge de négociation de 10 % est possible.

Dans ces conditions, la commune souhaitant profiter de cette opportunité d'acquérir ce bien afin de disposer de locaux pouvant accueillir les services municipaux dans des délais très courts a proposé aux propriétaires un prix de 689 000 € qui tient compte de la majoration de 10 % du prix estimé.

Ce prix a été accepté par les propriétaires.

La Commune prendra à sa charge tous les frais se rapportant à cette acquisition. Les crédits nécessaires à l'acquisition de ce foncier sont inscrits au budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle AO 268 appartenant à Madame Florence SALVETTI, demeurant 3, rue Roinard à Courbevoie (92400), Monsieur François SALVETTI demeurant 212, rue S. Dali à Montpellier (34090), Madame Marie José BLOTMAN, demeurant 349, rue de la Tour de Candelon à Montpellier (34090), Madame Sophie CORNU demeurant 24, rue du Quai à Lille (59800), Monsieur Nicolas CORNU demeurant 60, rue Gambetta à Eaubonne (95600), Monsieur Matthieu CORNU

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le - 5 AVR. 2018  N° 2018 / 382

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_051-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/051

ACQUISITION AMIABLE D'UN IMMEUBLE CADASTRE AO 268 D'UNE SURFACE DE 179 M²
SIS 5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

demeurant 78 rue de Levis à Paris (75017) d'une surface de 179 m² situé 5, avenue du Général de Gaulle à Cogolin au prix de 689 000 € étant entendu que les frais se rapportant à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;

- de désigner la SCP Alban ONORATI et Laurence BRU, Notaires associés dont le siège social est 14, rue Gambetta à 83310 Cogolin en qualité de notaire chargé de la vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches préparatoires au transfert de propriété ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 1 CONTRE** (Anthony GIRAUD) - **1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

